

Rapport d'activité 2011



CNRACL
FONDS NATIONAL
DE PRÉVENTION

*"Agir ensemble
pour la prévention"*

Sommaire

Présentation du FNP	page 03
Les données statistiques des AT/MP	page 05
Participer au financement des mesures de prévention	page 07
Les partenariats	page 12
La communication	page 14
Le comité scientifique et technique	page 16
Bilan financier	page 17
Sigles	page 18

Présentation du fonds national de prévention

Le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations (Caisse des Dépôts).

Le FNP s'adresse aux établissements mentionnés aux titres III et IV du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (Régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale, services départementaux d'incendie et de secours, établissements publics de santé,...).

Il a pour mission :

- d'établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités et établissements décrits ci-dessus ;
- de participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention arrêtées par ces mêmes collectivités ou établissements. Ces mesures doivent s'insérer dans le cadre de la politique fixée par les autorités compétentes de l'État, après avis et propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ;
- d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Fonds peut conclure des conventions avec tout service ou organisme œuvrant dans le domaine de la prévention des AT/MP.

Le FNP est financé par un prélèvement de 0,1 % sur le produit des contributions retraites perçues par la CNRACL.

I – Les instances

1 • Le Conseil d'administration de la CNRACL

La CNRACL est le seul régime spécial de sécurité sociale dont le Conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des salariés (collège actifs et retraités) qui siègent aux côtés des représentants des ministères de tutelle. Le Conseil est élu tous les six ans.

Le Conseil d'administration fixe la stratégie et les orientations du FNP après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

2 • Le Comité scientifique et technique

Le FNP s'est doté d'un réseau de spécialistes et d'experts pour asseoir son action sur des avis fondés et éclairer le Conseil d'administration dans ses orientations pour sa politique de prévention.

Le CST a un rôle de conseil et d'expertise auprès du Conseil d'administration de la CNRACL.

Il est composé des représentants (Cf. Sigles page 19) :

- d'experts : SFMT, CNAM, INTEFP, HSCP, CNRS...
- de représentants d'agences sanitaires : INVS, ANACT, INRS, ANSES, ARC,
- de représentants d'institutions : COCT, CNAMTS, CNFPT, DSC, MSA, ANFH, FNCDG, FHF, AMF, CSFPT, CSFPH,
- d'opérateurs : association Respect, OPPBTP, ANDCDG, MNT, MNH, ANMPPT, ANMTEPH...

II – L'organisation du FNP

Les services du FNP sont situés à l'établissement de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, à Bordeaux. Il ne dispose pas de représentations locales.

III – Le cadre d'intervention

Les modalités d'intervention du FNP sont définies dans un programme d'actions approuvé par les conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Les mesures mises en place pour l'exercice 2011 s'inscrivent dans le cadre du troisième programme d'actions 2011-2013.

IV – Les missions

1 • La connaissance du risque AT/MP

La CNRACL recense les données AT/MP au sein d'une Banque nationale des données (BND). Les données recueillies doivent permettre d'aboutir à une meilleure connaissance et analyse des risques au niveau des établissements et à l'échelon national.

Les rapports statistiques sont accessibles sur le site Internet du FNP. ([http : //fnp.cnracl.fr](http://fnp.cnracl.fr))

2 • Le financement des mesures de prévention

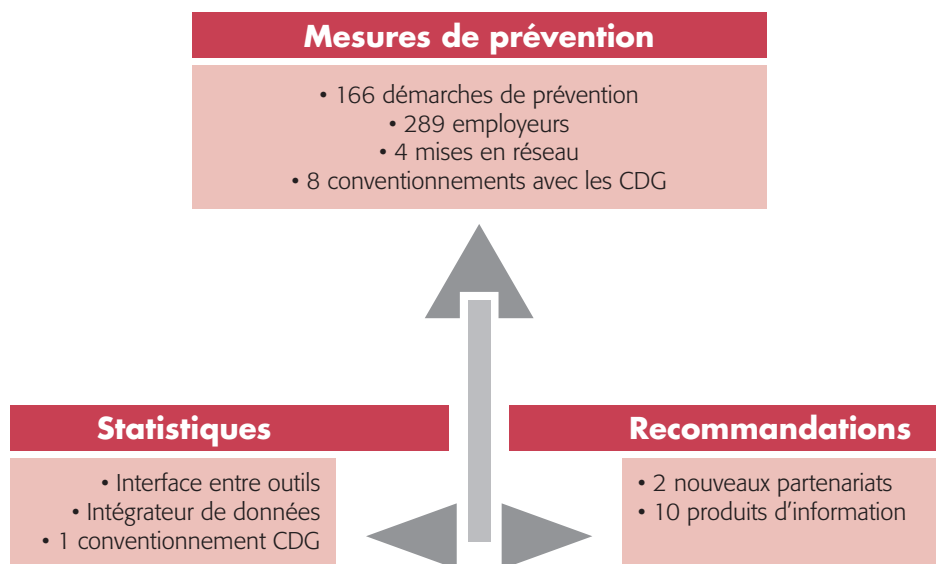
La loi offre deux types de participation : l'avance ou la subvention. Le programme d'actions 2011-2013 maintient le recours aux subventions pour financer des projets qui visent à mettre en place une stratégie et des actions de promotion en faveur de la santé et de la sécurité au travail.

Le concours financier porte sur le temps mobilisé par les acteurs (internes ou externes) impliqués dans le projet depuis la constitution du dossier jusqu'au bilan ou résultat final. Avec le programme d'actions 2011-2013, les modalités financières ont été modifiées : le coût des prestataires extérieurs n'est plus pris en charge et le plafond des subventions a été revu à la baisse.

Le FNP ne finance pas l'achat d'équipements de sécurité, d'engins, de véhicules ou de matériels.

3 • Élaborer des recommandations d'actions

Pour élaborer des recommandations, le FNP s'appuie sur l'exploitation des données issues de la connaissance du risque AT/MP, la capitalisation des retours d'expériences des actions soutenues par le FNP et les travaux conduits au sein des différents réseaux et partenariats.



Les données statistiques AT/MP

Le FNP propose aux employeurs CNRACL les outils nécessaires à la collecte de toute information susceptible de définir des profils de métiers à risque et une politique de santé au travail. Il procède au recensement et à l'analyse des causes, des conséquences et des circonstances des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Pour cela, le FNP met gratuitement à la disposition des employeurs le logiciel Prorisq. Les données recueillies directement grâce à ce logiciel complétées par celles transmises par des courtiers en assurance constituent la Banque nationale de données (BND). Celle-ci prenait en compte, au 31 décembre 2010, les données de plus de 487 000 agents territoriaux (hors SDIS) et plus de 194 000 agents hospitaliers. Elle intègre également, depuis 2009, les données de l'ensemble des Services départementaux d'incendie et de secours.

Ces données sont analysées et font l'objet d'un rapport annuel, disponible sur le site internet du FNP.

I – Le système d'information sur les AT/MP

Le développement de l'outil : simplifier et diversifier l'alimentation de la BND

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, les collectivités locales sont équipées de logiciels à utilisations diverses (paie, gestion des AT/MP, médecine professionnelle, courtier en assurances). Les gestionnaires de ces services sont amenés à saisir plusieurs fois les informations communes à l'ensemble des outils qu'ils utilisent (identité et emploi des agents, caractéristiques des accidents, des jours d'arrêts, d'IPP). C'est pourquoi le FNP a entamé des actions afin de limiter ces saisies multiples, de simplifier et diversifier l'alimentation de Prorisq pour les employeurs ou tout autre concentrateur de données (CDG, courtiers en assurance,...). Désormais, deux solutions sont proposées : une interface entre les outils et un intégrateur de données.

Simplifier l'alimentation de la BND : une interface entre les outils

Développées suite aux démarches menées pour promouvoir une collaboration entre les éditeurs de logiciels, le FNP et les employeurs, ces interfaces permettent d'alimenter les différents logiciels utilisés par la collectivité, dont Prorisq, en ne saisissant qu'une seule fois les informations demandées, notamment les jours d'arrêt de travail. Aujourd'hui, certains éditeurs proposent à leurs clients une interface entre leur logiciel ressources humaines et Prorisq.

Diversifier l'alimentation de la BND : un intégrateur de données

L'intégrateur est un nouveau circuit d'alimentation de Prorisq. Il permet d'insérer, à l'unité ou par lot, dans Prorisq, des informations déjà saisies par les employeurs dans d'autres systèmes d'informations mis à leur disposition (outil de télédéclarations, outil de gestion RH,...), sans nouvelles saisies.

Ainsi les données 'à minima', telles que celles permettant l'identification de la collectivité, de l'agent et de la déclaration, sont importées directement dans l'intégrateur et alimentent Prorisq en amont de la BND.

Les collectivités, dont les données ont transité par cet intégrateur, ont ensuite la possibilité de compléter leurs déclarations d'accidents dans Prorisq grâce aux différents suivis (médical, administratif, d'analyse et des coûts) et de bénéficier de ses nombreuses fonctionnalités, dont le module statistique par exemple.

En 2011 l'intégrateur de données, nouveau circuit d'alimentation de Prorisq, a été testé et validé par plusieurs fournisseurs de données.

II – Les partenariats

- Le partenariat avec les éditeurs de logiciels a été renforcé. Il vise à réaliser des interfaces entre les outils de gestion des ressources humaines utilisés par les collectivités et Prorisq, évitant ainsi les doubles saisies de données.
- Dans l'objectif d'élargir l'alimentation de la BND, via Prorisq, des contacts ont été pris avec de nouveaux courtiers en assurances.
- Notre coopération avec la Direction de la sécurité civile (DSC) a permis, dès 2009, de mettre le logiciel Prorisq à la disposition de l'ensemble des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Des statistiques, relatives aux années 2009, 2010 et 2011 ont été réalisées et adressées à la DSC. Elles rendent possible l'observation des évolutions en terme notamment de taux de sinistralité, de fréquence et de gravité.
- Le programme d'actions 2011-2013 du FNP prévoit un dispositif d'accompagnement des centres de gestion (CDG) à deux niveaux : un socle et un système optionnel qui prévoit l'alimentation de la BND via le logiciel Prorisq. Une première convention de partenariat a été signée en 2011. L'utilisation de

Prorisq va permettre le recueil des AT/MP détaillées des collectivités affiliées au CDG et augmenter la part des données Prorisq au regard de la totalité des données BND. Elle va permettre de renforcer les actions de prévention engagées par le centre de gestion et notamment permettre la réalisation de l'évaluation des risques.

- À la demande des pouvoirs publics, une collaboration étroite se poursuit avec l'Institut national de veille sanitaire (INVS) afin de mettre en œuvre un entrepôt de données inter-régimes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'INVS a publié un rapport synthétisant les résultats de l'étude de faisabilité. Cette étude montre l'importance d'un outil centralisateur de données AT/MP permettant de mieux analyser la sinistralité des événements et ainsi de permettre l'élaboration d'actions de prévention

Participer au financement des mesures de prévention

Le programme d'actions 2011-2013 définit trois modes d'intervention pour l'accompagnement des mesures de prévention présentées par les collectivités et les établissements hospitaliers :

- la démarche de prévention dans le cadre d'un projet spécifique,
- la mise en réseau où à leur initiative, plusieurs collectivités ou établissements se regroupent autour d'une thématique commune,
- le projet de recherche action, nouveauté du programme d'actions 2011-2013, pour lequel le FNP propose une aide financière à des collectivités ou établissements désireux de travailler sur un thème commun.

À ces trois types d'intervention et pour développer la prévention des risques professionnels au niveau départemental le programme d'actions 2011-2013 a prévu un conventionnement avec les centres départementaux de gestion de la FPT (CDG) volontaires.

I – Les démarches de prévention (DP)

Ce dispositif de financement a pour objectif le développement des mesures de prévention localement dans un cadre commun pour tous les employeurs CNRACL, grâce à :

- un cahier des charges clairement défini,
- une aide financière calculée sur le temps dédié à la

mise en œuvre de la DP,

- l'information mise à disposition : site centralisé (renseignement téléphonique, Internet), salons, rencontres régionales...

La démarche de prévention peut être conduite collectivement : une structure coordonne les travaux, centralise et répartit la subvention. Le programme d'actions 2011-2013 a notamment mis l'accent sur cette possibilité afin de mutualiser les moyens et regrouper les démarches de prévention. En 2011, ce sont 13 structures dont 9 EPCI qui ont engagé une DP collective, soit 123 employeurs supplémentaires.

Tableau : 2007 2008 2009

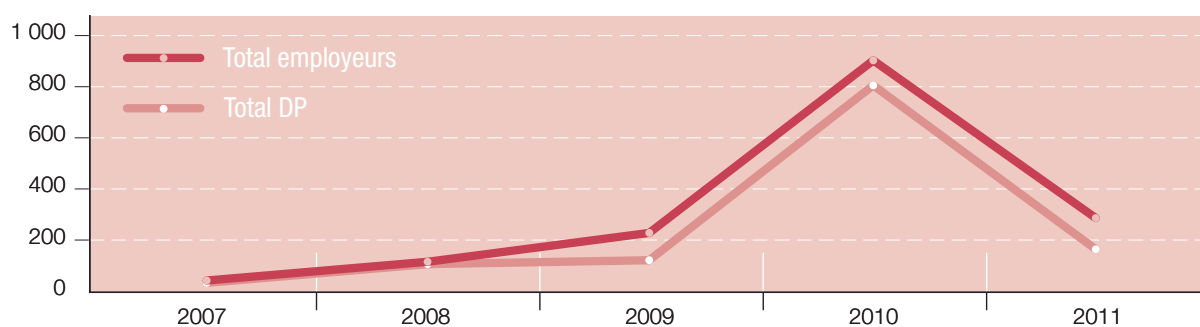
1 • Les résultats

Le tableau ci-dessous représente :

- le nombre de dossiers de démarches de prévention ayant obtenu un financement identifié de la part du FNP,
- le nombre de collectivités ou établissements publics de santé (EPS) ayant engagé une démarche de prévention.

Les démarches engagées par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont dissociées des résultats de la fonction publique territoriale en raison du caractère spécifique de leurs activités, de leur mode d'organisation et de la nature de leurs effectifs mixant professionnels et volontaires.

	Nombre de DP					Nombre d'employeurs					
	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Hospitaliers	10	19	10	15	8	10	19	10	15	9	63
Territorial (hors SDIS)	37	94	119	799	156	38	94	211	874	278	1 495
SDIS	5	5	5	6	2	5	5	5	6	2	23
Total	52	118	134	820	166	53	118	226	895	289	1 581



Excepté l'exercice 2010 pour lequel le nombre de démarches de prévention a été particulièrement élevé (820), l'année 2011 s'apparente aux années précédentes avec toutefois une tendance haussière (166 en 2011, 132 en 2009, 118 en 2008). Ce rythme devrait s'accroître sur les prochaines années en raison des premières conventions conclues avec les CDG. Ce nouveau type d'intervention du FNP a eu pour effet la baisse du nombre de DP accompagnées par les CDG dans l'attente du dispositif. De plus les premiers conventionnements ont été signés au cours du dernier trimestre 2011 reportant ainsi à l'année suivante les premières démarches d'évaluation des risques professionnels (un des trois objectifs du conventionnement).

Sur la période, de 2007 à 2011, ce sont près de 1 600 collectivités territoriales ou établissements publics qui ont bénéficié d'une aide financière du FNP pour conduire une démarche de prévention.

1.1 Les résultats 2011

	Nb total DP	Quote-part (en %)	Montant total En milliers d'€	Quote-part (en %)	Montant moyen par DP En milliers d'€	Nb employeurs	Montant moyen par employeur En milliers d'€
Hospitaliers	8	4,8	476	13,5	60	9	53
Territorial (hors SDIS)	156	94	2 904	82,6	19	278	10
SDIS	2	1,2	134	3,8	67	2	67
Total	166	100	3 514	100	21	289	12

La répartition du nombre de DP engagées en 2011 entre les hospitaliers et les territoriaux est respectivement de 4,8 % et de 94 %. La répartition du nombre moyen d'employeurs était au 31 décembre 2010 de 5 % pour les hospitaliers, 95 % pour les territoriaux. (cf. Rapport d'activité 2010 de la CNRACL)

Le montant moyen de la subvention par employeur traduit les caractéristiques propres à chacun des 3 secteurs, à savoir :

- la différence de taille entre les structures selon le critère des agents concernés par la démarche : pour les hospitaliers et pour les SDIS où les DP concernent les sapeurs pompiers professionnels et les sapeurs pompiers volontaires, la taille moyenne en 2011 est respectivement de 485 agents et 1 822 agents. Pour les territoriaux, la moyenne est de 102 agents. Le montant de la subvention étant proportionnel au temps passé par les personnels, le montant moyen de celle-ci est en toute logique inférieur pour les territoriaux hors SDIS. Le montant médian des 156 DP des territoriaux hors SDIS est égal à 8 000 € ;
- les thèmes retenus : l'évaluation des risques professionnels demeure le thème majeur pour la fonction publique territoriale (cf. ci-dessous), le secteur hospitalier étant plus avancé dans ce domaine que le secteur territorial (cf. Panorama de la prévention des risques professionnels dans les fonctions publiques locales). Le programme d'actions 2011-2013 ayant modifié

le calcul de la subvention allouée pour ce thème en plafonnant celle-ci, le montant moyen des subventions distribuées aux collectivités s'en trouve par voie de conséquence diminué.

2 • Par thème

Évaluation des risques professionnels (EvRP)

	Nb DP		Montant en milliers d'€		Montant moyen en milliers d'€	
	EvRP	Autres	EvRP	Autres	EvRP	Autres
Hospitaliers	3	5	91	385	30	77
Territorial (hors SDIS)	140	16	2 136	767	15	48
SDIS	1	1	48	87	48	87
Total	144	22	2 275	1 239	94	56

Comme il a été évoqué plus haut, les DP concernant l'EvRP représentent 90 % des DP des territoriaux et 84 % de la totalité des DP tous secteurs confondus.

Autres thèmes

Les autres thèmes des DP sont présentés selon trois grandes catégories :

- conception des lieux, équipements et situations de travail,
- activités / métiers : aide à la personne, manutention, déchets et recyclage...
- risques : troubles musculo squelettiques (TMS), risques psychosociaux (RPS), conduites addictives, routier...

Les RPS et les TMS sont les thématiques les plus fédératrices.

	Nb DP			Montant DP en milliers d'€		
	Total DP	Dont RPS	Dont TMS	Total DP	Dont RPS	Dont TMS
Hospitaliers	5	3	1	385	199	85
Territorial (hors SDIS)	16	6 ^(*)	5	767	212 ^(*)	304
SDIS	1	1	0	87	87	0
Total	22	10	6	1 239	498	389

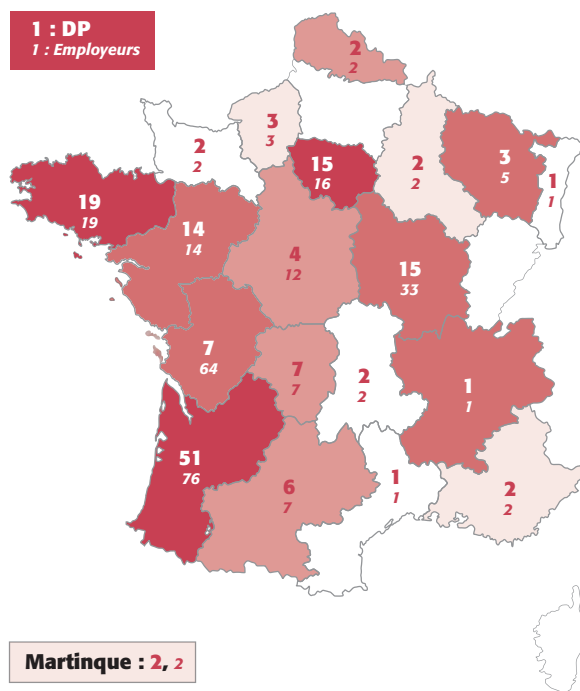
(*) Dont 2 DP engagées sur le thème des conduites addictives

Le montant total alloué au secteur hospitalier (385 milliers d'€) représente près du tiers des concours financiers consacrés aux autres thèmes (1 239 milliers d'€).

Les DP engagées sur les thèmes RPS, conduites addictives et TMS représentent plus de 70 % des DP portant sur des thèmes différents de l'EvRP, tant en nombre qu'en montant de subvention.

Le seul thème des RPS *stricto sensu* constitue plus du tiers des DP portant sur d'autres thèmes que l'EvRP. Au regard de cette problématique, le Conseil d'administration de la CNRACL a souhaité mettre en exergue le thème des risques psychosociaux : ce sera le thème du premier projet de recherche action et celui du colloque du FNP prévu en mars 2013.

Répartition géographique des DP et des employeurs



Les collectivités de l'Aquitaine représentent 30 % du nombre total de DP et plus du quart du nombre d'employeurs : le département des Landes a apporté 28 DP sur 51, soit 55 % et 47 employeurs sur 76, soit 62 % des DP engagées en Aquitaine.

La région Poitou-Charente, notamment le département des Deux-Sèvres, a le plus grand nombre moyen d'employeurs par DP (9 collectivités en moyenne) traduisant ainsi une forte mutualisation des moyens, en matière de prévention des risques professionnels.

Le nouveau programme d'actions maintient l'allocation de subvention aux réseaux tant au niveau local que national. Ceux-ci visent à mutualiser les savoir-faire des différents acteurs impliqués dans la prévention et à mettre des outils à disposition des employeurs et des acteurs de prévention.

En-dehors des modalités de l'aide financière apportée par le FNP, communes à tous, les réseaux constitués poursuivent des objectifs particuliers, propres à chacun d'entre eux. Depuis le début d'activité du FNP, la présence de trois grands acteurs dans ce domaine s'est imposée : les hospitaliers, les SDIS et les CDG.

L'année 2011 a vu la mise en place de quatre projets dont trois au titre de la poursuite de travaux ayant déjà donné lieu à un subventionnement.

1 • Réseau inter CHU

Issu du réseau des 14 centres hospitaliers universitaires (CHU) constitué en 2005 qui portait sur le développement d'outils d'évaluation des risques professionnels, le nouveau réseau rassemble les CHU de Grenoble, Bordeaux, Lille, Strasbourg et Rouen

Son objectif est la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement pour d'une part, l'élaboration d'outils destinés aux établissements de santé et d'autre part, le développement d'une méthodologie de transfert destinée aux structures de moyenne et de petite taille.

Celui-ci doit aboutir, entre autres, à :

- réaliser des diagnostics rapides en vue d'élaborer des préconisations d'amélioration des conditions de travail des personnels soignants,
- échanger et mutualiser des informations en médecine du travail.

Quatre thèmes ont été retenus : le risque chimique, les contraintes psycho organisationnelles, les troubles musculo squelettiques et la veille documentaire.

2 • Registre unique santé sécurité au travail (RUSST)

Le réseau composé des centres départementaux de gestion de la FPT de Corrèze, Haute Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantiques et Haute Vienne et des villes de Limoges, Talence et La Teste de Buch a été mis en place dès 2007. Il a abouti à un outil utilisable par l'ensemble des acteurs de la prévention et disponible sur le site Internet du FNP.

En coordination avec le Centre national de la fonction publique territoriale, le réseau vise à enrichir le RUSST des évolutions législatives et réglementaires de fiches métiers et prendre en compte la prévention dans la gestion des ressources humaines.

3 • Prévention secondaire des lombalgies (PRESLO)

En 2008, les hospices civils de Lyon en collaboration avec le centre médico-chirurgical de la Croix Rouge ont lancé l'étude de prévention secondaire des lombalgies afin d'évaluer un programme global de prévention mis en place dans l'établissement. Deux événements imprévus initialement ont conduit le réseau a demandé un délai et une aide complémentaires :

- la recherche d'inclusion de professionnels hospitaliers supplémentaire portant ainsi les conclusions de l'étude à fin 2013 au lieu de 2012,
- la non obtention d'un financement qui remettait en cause la finalisation de l'étude.

4 • Réseau santé sécurité des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) du Grand Centre (R3SGC)

Ce nouveau réseau réunit dix SDIS du centre de la France. Il s'est constitué pour mutualiser des actions à mettre en œuvre concernant la santé et la sécurité au travail des agents. Ces actions comprennent la réalisation d'outils, guides pratiques, film, bases de données, procédures ainsi que la recherche d'un site Internet pour leur mise à disposition à l'ensemble des sapeurs pompiers.

1 • Réseau inter-CHU	Plan d'accompagnement à l'élaboration d'outils	5 CHU	1 400 000 €
2 • RUSST	Enrichissement du RUSST	7 CDG 3 Communes	109 827 €
3 • Étude PRESLO	Évaluation d'un programme global de prévention secondaire des lombalgies chez des professionnels de santé	1 CHU (17 structures)	116 000 €
4 • R3SGC	Mutualisation d'actions	10 SDIS	252 347 €

III – Les projets de recherche-action

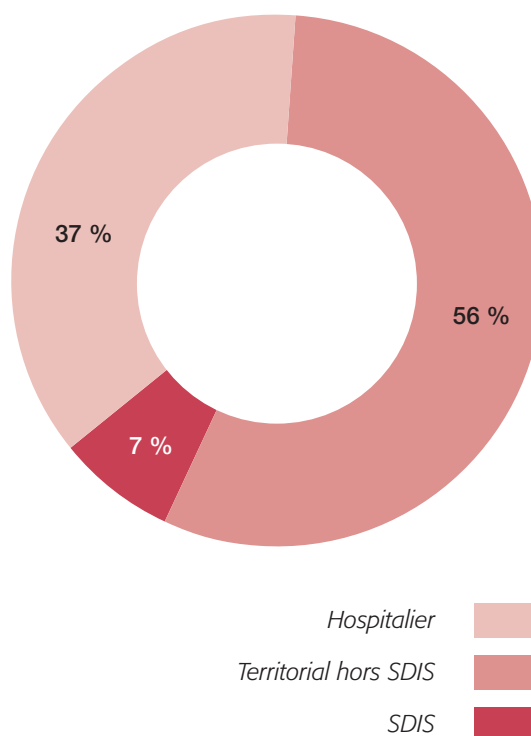
Grâce à ce nouveau type d'intervention, le FNP entend améliorer les connaissances sur une problématique donnée, élaborer des recommandations, des guides de bonnes pratiques et créer des outils.

Le FNP au regard d'enjeux sociétaux pour l'ensemble de la sphère publique territoriale et hospitalière propose aux collectivités et aux établissements publics de s'investir dans un projet de recherche action sur une problématique précise.

Répartition des subventions 2011 hors conventionnement CDG

en milliers d'euros

Montant des subventions allouées en 2011 hors CDG				
	DP	Réseaux	Total	Part
Hospitaliers	476	1516	1 992	37 %
Territorial (hors SDIS)	2 904	110	3 014	56 %
SDIS	134	252	386	7 %
Total	3 514	1 878	5 392	100 %



IV – Conventionnement avec les CDG

Pour être subventionné, le CDG doit animer un nouveau réseau d'acteurs de la prévention, réaliser des actions d'information et mettre en place l'évaluation des risques professionnels auprès des collectivités et groupements immatriculés auprès de la CNRACL .

Après signature de ce premier engagement, les CDG peuvent également conclure une convention pour la mise en place de l'outil PRORISQ dans leur structure et ainsi bénéficier d'une nouvelle subvention.

Au cours du dernier trimestre 2011, le comité d'engagement du FNP a émis un avis favorable à l'établissement d'un contrat de subvention pour 8 CDG.

Montant des subventions en milliers d'euros		N° Département du CDG
Option Prorisq	Convention socle	
	100	17
	93	21
	100	64
25	78	19
	100	31
	100	83
	100	57
	100	67
	100	29
25	871	9 CDG

Les partenariats

La mise en place d'un partenariat résulte d'une réflexion et d'une étroite collaboration avec des institutionnels du domaine de la prévention afin de :

- Faciliter l'échange d'informations et l'harmonisation de données sur les risques professionnels,
- Permettre la mutualisation de connaissances,
- Engager des actions partagées sur des thèmes relatifs à la prévention des risques,
- Encourager le développement d'outils, d'échange de savoir faire,
- Organiser des temps de communication en commun,
- Participer à des campagnes nationales pour être le relais auprès des employeurs CNRACL,
- Diffuser des documents pertinents produits par des organismes référents de la prévention.

Au cours des deux programmes d'actions précédents, le FNP a signé des partenariats avec la CNAMTS, la FNCDG, l'Institut national de veille sanitaire (INVS) et la Direction de la sécurité civile (DSC).

En 2011, deux nouveaux partenariats ont été conclus : l'un avec l'INRS et l'autre avec le CNFPT.

I – Les nouveaux partenariats

Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Une convention-cadre spécifique de coopération a été signée le 19 décembre 2011 entre l'INRS et le FNP qui définit les modalités du partenariat et le cadre général d'actions spécifiques ultérieures. Celui-ci est destiné en priorité à la fourniture par l'INRS de ses produits d'information pour être mis à la disposition des employeurs CNRACL par le FNP.

Le FNP a participé à des groupes de travail avec l'INRS qui ont permis d'associer les représentants des collectivités territoriales à l'élaboration de documents concernant :

- la collecte des déchets diffus spécifiques
- la conception des lieux et situations de travail,
- le certificat d'aptitude de travail en espace confiné (CATEC).

Les relations étroites entre la CNAMTS et l'INRS ont conduit à des actions communes entre ces deux organismes et le FNP.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Le 16 décembre 2011, la convention de partenariat a été signée entre le FNP et le CNFPT pour faciliter l'élaboration de démarches conjointes en vue de la mise en œuvre des actions définies par l'accord national du 20 novembre 2009. Elle vise notamment à mutualiser les connaissances et les pratiques dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

II – Les actions 2011

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Le partenariat avec la CNAMTS, signé en 2006, porte sur trois axes : des participations croisées à des instances de réflexion, une mise en commun de données statistiques et des travaux autour de thèmes à définir (trois à ce jour : le risque routier professionnel, les ordures ménagères, le risque bâtiments & travaux publics).

Il a également été suivi d'un certain nombre de dispositifs de collaboration qui ont été formalisés entre les CARSAT/CGSS et des CDG (une dizaine notamment sur le risque routier professionnel, bâtiments et travaux publics, troubles musculo-squelettiques...).

Risque routier professionnel

Le chantier partenarial « Prévention du risque routier professionnel », initié pendant la période 2009, s'est investi courant 2011 dans la finalisation des travaux sur le « Risque Trajet ». Ces travaux ont abouti à la production d'un nouveau Livre blanc "Prévenir le risque trajet domicile-travail : 12 propositions". Ce document fera l'objet en 2012 d'une diffusion auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements de soins par voie postale ou électronique.

La double nomination d'un nouveau délégué interministériel à la Sécurité Routière ainsi que d'un nouveau président du comité de pilotage risque routier professionnel a fait de 2011 une année de transition. Le plan d'actions 2010-2014 qui intégrait l'évolution vers la prise en compte de l'interaction activité de conduite – santé avec la spécificité des conduites addictives, est en cours de révision pour une mise en œuvre courant 2012.

Déchets ménagers

Courant 2009, la recommandation R 437 de la CNAMTS sur la prévention des AT/MP dans les métiers de la collecte des ordures ménagères a été adressée à l'ensemble des collectivités concernées par cette problématique. La généralisation de la R437 a abouti courant 2010 à la signature d'une charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets entre la CNRACL, l'AMF, la CNAMTS et la FNADE.

Risques bâtiments & travaux publics (BTP)

Le FNP s'est associé à la mise en œuvre d'un socle d'exigences fondamentales en matière de BTP afin de prévenir efficacement :

- les risques liés aux situations de co-activité,
- les accidents de manutention et les troubles musculo-squelettiques,
- les chutes de hauteur.

Aussi, les collectivités territoriales ont-elles été invitées à :

- prendre connaissance des fondamentaux qui doivent être intégrés dans les marchés et mis en œuvre sur les chantiers,
- les mettre en place dans leurs propres opérations.

Ce socle, conçu en collaboration avec l'INRS et l'OPPBT, a obtenu l'adhésion du ministère du travail et de toutes les organisations professionnelles représentatives d'employeurs et de salariés.

Institut national de veille sanitaire (INVS)

Suite à la mission confiée à l'INVS en 2009 concernant l'évaluation de l'intérêt et de la faisabilité de la création d'un « entrepôt national de données » sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, une analyse approfondie relative à la mise en œuvre de l'entrepôt de données ainsi que des modalités de son exploitation ont été remis aux pouvoirs publics courant 2011.

L'ensemble des acteurs de ce dossier restent dans l'attente de la décision des pouvoirs publics quant à la prise en charge financière des coûts d'investissement et d'exploitation de cet entrepôt de données.

La communication

Inscrite dans la stratégie du programme d'actions 2011-2013, qui place au premier rang de ses priorités le « devoir d'information » à l'attention des employeurs territoriaux et hospitaliers, la politique de communication en 2011 a poursuivi deux objectifs :

- conforter la notoriété du Fonds,
- cibler l'information afin de mieux répondre aux attentes des différents acteurs, que ce soit dans les différentes manifestations ou sur le site du FNP.

I – Communication institutionnelle

Grâce au développement des partenariats (cf. ci-dessus) et au lancement du programme d'actions 2011-2013, qui rejoint les priorités du Plan santé au travail 2 et celles de l'accord santé et sécurité du 20 novembre 2009, le positionnement du FNP a été conforté en tant qu'acteur de référence dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière et également pour les institutionnels de la prévention

1 • Le lancement du programme d'actions 2011-2013

L'enjeu principal, faire connaître le programme d'actions 2011-2013 et ses nouvelles orientations stratégiques, a constitué le fil conducteur du message de communication.

À l'occasion de son lancement, le nouveau programme, accompagné d'un dossier de presse et d'une lettre d'information, a été diffusé à près de 200 collectivités territoriales, établissements hospitaliers, partenaires, institutionnels, ainsi qu'à certains médias choisis.

En parallèle, une image du FNP en lien avec celle de la CNRA, ainsi qu'une signature propre qui précise son rôle et lui donne plus de lisibilité auprès des institutionnels, a été recherchée. Cette « identité » a été harmonisée et déclinée sur de nouveaux supports de communication (plaquette, chemise).

2 • Le développement des partenariats (cf. page 14)

Les orientations retenues dans le cadre du nouveau programme montrent que le FNP s'inscrit dans le débat national sur la santé au travail en lien avec les acteurs institutionnels de la prévention.

Comme il est précisé précédemment, le Fonds a poursuivi en 2011 l'action lancée en ce sens depuis plusieurs années, tout en recherchant de nouveaux liens partenariaux.

II – Communication opérationnelle

1 • Manifestations

Congrès	Organisateurs	Dates	Lieux	Particularités
Salon Aide et Soins	En partenariat avec la CARSAT Bourgogne Franche Comté	26 et 27 janvier 2011	Dijon	Stand + conférence
Salon PREVENTICA	En partenariat avec la CARSAT Bretagne	18 et 19 mai 2011	Rennes	Stand + conférence
Congrès TMS	ANACT	28 mai 2011	Grenoble	
Congrès des sapeurs pompiers	SDIS	22, 23, 24 sept. 2011	Nantes	Stand et atelier
Salon PREVENTICA	En partenariat avec la CARSAT Rhône Alpes	27 au 29 sep. 2011	Lyon	Stand + conférence

Le FNP a participé au salon Aide et Soins les 26 et 27 janvier 2011 à Dijon.

Les visiteurs du stand du FNP ont bénéficié d'une présentation de Prorisq ou de renseignements sur le nouveau programme d'actions du Fonds.

Le CH d'Auxonne a témoigné d'une démarche de prévention des risques et de promotion de la santé au travail.

Le FNP était également présent au salon Aid'Osoins en juin à Montpellier où il a présenté son programme d'actions.

Les deux éditions du salon Préventica

Le service gestionnaire du FNP a porté une attention particulière à la préparation de ces deux salons et a accueilli près de 300 visiteurs.

Les conférences organisées par le FNP ont porté sur

Rennes 18 et 19 mai 2011	<ul style="list-style-type: none">– Présentation du programme d'actions 2011-2013 du FNP et de l'outil Prorisq– Prévention des TMS (Département de la Charente-Maritime – CDG du Morbihan)– Prévention des risques professionnels dans les services d'aide à domicile – Rôle de l'intercommunalité (Communauté de communes du Val d'Egray et CDG des Deux Sèvres)– Cancers professionnels « Entre dévoilement et déni, quelle démarche ? »
Lyon 27, 28 et 29 septembre 2011	<ul style="list-style-type: none">– Présentation du programme d'actions 2011-2013 du FNP– Réduire la pénibilité : une priorité pour la ville de Clermont-Ferrand– Limiter le risque routier professionnel : une action de prévention à la ville de Grenoble– Prévention des lombalgies en milieu hospitalier (Hospices civils de Lyon)

Parallèlement, le FNP a réuni, au cours de chaque salon, les CDG et leur service de prévention de la région pour une information sur le lancement du conventionnement.

2 • Journées d'information

Le FNP encourage l'organisation de journées d'information à portée nationale ou locale, à l'attention des employeurs de la CNRACL.

Les cibles de ces journées d'informations sont les décideurs de la prévention des risques professionnels, les cadres dirigeants, les responsables sécurité, les ACMO des collectivités ainsi que les partenaires sociaux.

En 2011, le FNP a apporté son concours financier à 9 CDG et à l'association Respect (Réseau des préventeurs et ergonomes des collectivités territoriales).

L'organisation d'une journée départementale de ce type sera assurée annuellement par les CDG subventionnés par le FNP dans le cadre du conventionnement.

Journée Risque routier professionnel	10 mai 2011	Risque routier professionnel	CIG 93
Assises de la prévention santé sécurité au travail	23 au 25 mai 2011	Santé & sécurité au travail	CDG La Réunion
Journée Santé & sécurité au travail	20 juin 2011	Risques psychosociaux	CDG 81
Carrefour des élus Foire de Chalons-en-Champagne	26 & 27 août 2011	Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs démarches de prévention, Partenariat entre le CDG 51 et le FNP	CDG 51
Journée Risque routier professionnel	13 sept 2011	Risque routier professionnel	CDG 79
Journée santé sécurité au travail	20 septembre 2011	Responsabilités des différents acteurs en matière de prévention des risques professionnels	CDG 65
Journée Santé au Travail Auvergne	13 octobre 2011	Risques professionnels dans les métiers de l'eau et de l'assainissement	CDG 03
Congrès Respect	5 au 7 octobre 2011	Évaluation des risques	Paris
Campagne d'information Santé & sécurité au travail	Novembre 2011	Risques de chutes de hauteur, manutention, risque électrique, risque chimique	CDG 15
Journée santé et sécurité	10 novembre 2011	Signature partenariat FNP/CDG64 et colloque	CDG 649

À noter : l'organisation dans la région Normandie, puis dans la région Sud-ouest de la déclinaison au niveau local du plan de communication relatif à la Charte des déchets (Cf Partenariats page 15), en collaboration avec la CARSAT d'Aquitaine, l'AMF et la FNADE Sud-ouest.

3 • Multimédia, produits d'informations

Sur le site du FNP ont été mis en ligne :

- 10 produits d'information :
 - 3 bulletins électroniques de prévention : TMS, Banque nationale de données et risques liés aux bâtiments et travaux publics (BTP) ;
 - 2 points réglementation : ACMO intercommunal, Responsabilité des collectivités donneurs d'ordre ;
 - 4 livrables du réseau CHU sur les TMS : Analyse critique des équipements hospitaliers, Ergonomie des équipements (manutention), TMS chez les techniciens de laboratoires, Guide pour la conduite de projet architectural en établissement de soins ;
 - Socle BTP ;
- la version 2011 du RUSST ;
- les 3 rapports BND 2009 ;
- le bilan d'activité 2010 du FNP ;
- les divers retours d'expériences des collectivités et établissements hospitaliers.

Trois articles sont parus dans la lettre information des employeurs territoriaux et hospitaliers (ETH) de la Caisse des Dépôts.

Enfin, le FNP a transmis par courrier

- 100 fiches d'information sur le dispositif de conventionnement CDG accompagnées d'un courrier aux directeurs et présidents des centres de gestion,
- 500 plaquettes socle BTP accompagnées d'une lettre, aux CDG et employeurs publics, dans le cadre du partenariat avec la CNAMTS.

Le comité scientifique et technique et ses groupes de travail

Le CST réunit des représentants d'institutions et d'organisations d'horizons différents. Le poids relatif des experts est compensé par des invités, parmi les plus qualifiés dans leurs domaines respectifs. Il est un lieu où se conjuguent et se confrontent connaissances (experts), expériences (en particulier celles du mouvement social) et préoccupations et missions (celles des institutions).

La prévention, les risques professionnels, la santé et le travail, les caractéristiques des secteurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière, les différentes manières d'agir, sont largement débattus au cours des 3 journées annuelles.

En 2010, trois groupes de travail ont été constitués : Statistiques, Soutien et suivi des projets de prévention, Veille et aide aux orientations en politiques des produits de l'information

Ils ont pour fonction de préparer des rapports et des propositions au CST en amont de ses travaux et notamment apporter leur point de vue scientifique et technique sur les projets soumis au subventionnement du FNP.

	Thématiques	Ordre du jour	Conclusions ou suggestions du CST
Avril 2011	Aide et soins à domicile – état des lieux et pistes d'actions	<p>Sinistralité, réalisations au sein du régime général et travaux en cours</p> <p>Témoignage sur la prise en compte des risques et leur prévention</p> <p>Perception des salariés, position et propositions</p>	<p>Étendre les outils d'information et de formations mis au point par le régime général aux secteurs hospitalier et territorial.</p> <p>S'associer aux projets expérimentaux dans les Landes et la Dordogne en concertation avec la CARSAT Aquitaine et le CDG des Landes</p>
Juin 2011	Chronobiologie – état des lieux et pistes d'actions	<p>Résultats de l'étude menée sur le SDIS de Haute-Saône</p> <p>De la chronobiologie à la chrono prévention</p>	<p>La dimension biologique aide à comprendre les rythmes auxquels sont soumis les êtres vivants, les autres dimensions ne sauraient être oubliées au risque d'être partiel voire réducteur.</p> <p>Le travail de nuit ou décalé, sources de désynchronisation, plus ou moins bien tolérées selon les individus, ne peut pas être banalisé, généralisé ou encore moins imposé. Il ne devrait être toléré que sur dérogation au vu des nécessités sociales et d'intérêt général</p> <p>Les débats au sein du CST ont centré la nature des problèmes dans les logiques organisationnelles, dont les rythmes au travail sont un élément essentiel.</p>
Octobre 2011	Traçabilité et exposition en milieu professionnels	<p>La traçabilité des expositions professionnelles : un rapport sous-tendu par une approche globale de la prévention des risques CMR</p> <p>Traçabilité Évaluation Prévention des expositions professionnelles</p>	<p>Mettre en œuvre et expérimenter des mesures de prévention portant sur la traçabilité des expositions professionnelles en associant pleinement les partenaires sociaux</p> <p>Appliquer les principes de transparence, de respect des droits des personnes (salariés et employeurs)</p> <p>Donner toute sa portée à la réforme des services de santé au travail et de la médecine du travail.</p>

Le bilan financier

En milliers d'euros

Dotation 2011 et crédits non engagés (en cumulé)		Actions	Engagements 2011	Versements 2011	Solde des engagements au 31/12/2011		
Crédits non engagés (en cumulé) à fin 2010	16 644	Subventions	6 289	7 531	15 066		
Régularisations sur exercices antérieurs ^(*)	145	Démarches de prévention	3 514	7 348	11 904		
Dotation	12 000	Mises en réseau	1 878	123	2 326		
		Convention. CDG	896	60	836		
		Projet recherche action	0	0	0		
		Partenariat	5	36	185		
		Prestations	34	258	489		
		Total	6 328	7 825	15 740		
		Crédits non engagés (en cumulé) à fin 2011	20 465	Fonctionnement	1 995		
				Total	8 323	7 825	15 740

L'année 2011, en termes de subventionnement et dépenses de prestations et de partenariat est une année transitoire dans la mesure où la présentation de démarches de prévention par les employeurs CNRACL, notamment ceux de la FPT, a marqué une pause dans l'attente du dispositif « Conventionnement avec les CDG » et du démarrage des projets de recherche action.

(*) Régularisations sur exercices antérieurs : correspond à des annulations ou des rectifications sur les montants engagés.

Le solde budgétaire abondé de 3 677 milliers d'euros retrouve son niveau de fin 2009.

Sigles

AMF : Association des maires de France

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

ANFH : Association nationale pour la formation permanente pour le personnel hospitalier

ANMPPT : Association nationale de médecine professionnelle préventive du personnel territorial

ANMTEPH : Association nationale de médecine du travail et d'ergonomie du personnel des hôpitaux

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire

ARC : Agence pour la recherche sur le cancer

AT/MP : Accident du travail – Maladies professionnelles

BND : Banque nationale de données

CARSAT : Caisse assurance retraite et de la santé au travail

CDG : Centre de gestion (de la fonction publique territoriale)

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIP : Commission invalidité et prévention du conseil d'administration de la CNRACL

CMR : (substances) cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CNRACL : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés

CST : Comité scientifique et technique

CTNH : Comité technique national dédié aux activités de service (CNAMTS)

CTP : Comité technique paritaire

DSC : Direction de la sécurité civile

DP : Démarche de prévention

ENSOSP : École nationale supérieure des officiers des sapeurs pompiers

EPS : Établissement public de santé

FHF : Fédération hospitalière de France

FNADE : Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement

FNC DG : Fédération nationale des Centres de gestion

FNP : Fonds national de prévention de la CNRACL

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

INRS : Institut national de recherche et de sécurité

INTEFP : Institut national du travail de l'emploi et de formation professionnelle

INVS : Institut national de veille sanitaire

MNFCT : Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales

MSA : Mutualité sociale agricole

OPPBT : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

RSI: Régime social des indépendants

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SFMT : Société française de médecine du travail

